

Le Comité Social Territorial (CST) départemental émet des avis, fait des propositions et des recommandations.

Sa consultation est obligatoire mais l'autorité territoriale reste libre de la décision finale.

RAPPEL : l'avis du CST doit intervenir préalablement à la décision de l'assemblée délibérante et à la date d'effet.

Adresse mail : cst@cdg30.fr

Tout dossier arrivé au CDG passé la date limite sera présenté à la séance suivante.

Pour toute modification du calendrier, une actualisation sera mise en ligne sur notre site internet

Date prévisionnelle 2025 CST	Date limite de saisine
Jeudi 6 février	Mardi 21 janvier 2025
Jeudi 3 avril	Mardi 18 mars 2025
Jeudi 12 juin	Lundi 26 mai 2025
Jeudi 11 septembre	Mardi 26 août 2025
Vendredi 17 octobre	Mardi 30 septembre 2025
Jeudi 4 décembre	Mardi 18 novembre 2025